



CLUB DES ACTIONNAIRES DE BIO-UV

Règlement & Conditions générales d'adhésion

Novembre 2020

Service relations actionnaires de BIO-UV
850 avenue Louis Médard
34400 LUNEL
France

ClubActionnaires@bio-uv.com

Sommaire

1 Présentation du Club des actionnaires de BIO-UV	1
1.1 Objet du Club des actionnaires de BIO-UV	1
2 Modalités d'adhésion et de rétractation	1
2.1 Conditions d'adhésion	1
2.2 Conditions de rétractation	1
2.3 Procédure d'inscription	2
2.3.1 Démarche à suivre pour s'inscrire	2
2.3.2 Pièces justificatives à fournir	2
2.3.3 Droit d'accès et de rectification par les membres du Club des informations les concernant	2
3 Contacts	2

1 Présentation du Club des actionnaires de BIO-UV

1.1 Objet du Club des actionnaires de BIO-UV

Le Club des actionnaires de BIO-UV, ouvert à tous les actionnaires de BIO-UV dès la détention de 1 action, a pour but de favoriser une meilleure connaissance de la société, de son activité et de sa stratégie par les actionnaires. Il offre également à ses membres un certain nombre d'avantages.

Le Club des actionnaires de BIO-UV vous permet notamment de :

- Recevoir par email l'information financière de Bio-UV en temps réel : communiqués de presse, lettres aux actionnaires, rapports annuels et semestriels, etc.
- Recevoir par email l'ensemble de la documentation relative aux assemblées générales.
- Rencontrer les dirigeants de la société, à l'occasion de réunions d'informations (assemblée générale annuelle, réunion actionnaires réservées aux membres du Club des actionnaires, etc.) destinées à vous informer sur l'actualité de la société, ses résultats, ses perspectives de développement.
- Être conviés à des événements privilégiés (visite de site, démonstrations, etc.).

BIO-UV se réserve le droit de modifier à tout moment le présent règlement, les services proposés et les conditions d'adhésion au Club des actionnaires. Toute modification sera portée à la connaissance des adhérents par mail.

L'ensemble des documents liés au Club des actionnaires sera disponible en langue française.

2 Modalités d'adhésion et de rétractation

2.1 Conditions d'adhésion

Toute personne physique majeure résidant en France peut devenir membre du Club des actionnaires BIO-UV, si elle répond à l'une ou l'autre des conditions suivantes :

- Détenir au moins 1 action BIO-UV au porteur
- Détenir au moins 1 action BIO-UV au nominatif

L'adhésion au Club des actionnaires de BIO-UV est facultative, gratuite et sans engagement.

Elle prend effet à la date de réception du formulaire d'adhésion dûment rempli, et complété des pièces justificatives requises (voir paragraphe 2.3.2). Elle reste valable tant que le membre répond aux critères d'éligibilité énoncés ci-dessus ou n'a pas demandé sa radiation.

2.2 Conditions de rétractation

Lorsque l'adhérent ne satisfait plus aux conditions d'adhésion au Club des actionnaires de BIO-UV, ou s'il souhaite renoncer à son adhésion, il devra en informer BIO-UV dans les meilleurs délais :

- Par courrier, adressé à Relations actionnaires de BIO-UV - 850 avenue Louis Médard - 34400 LUNEL – France
- Ou, par message électronique adressé à ClubActionnaires@bio-uv.com

Il perd ainsi sa qualité de membre du Club des actionnaires de BIO-UV et ne peut plus bénéficier des services et avantages proposés par le Club.

BIO-UV se réserve le droit, à tout moment, de vérifier que les actionnaires membres du Club répondent aux conditions requises et pourra résilier automatiquement l'adhésion des membres du Club des actionnaires qui ne rempliraient plus les conditions d'éligibilité.

Pour toute procédure de désinscription arrivée à son terme, BIO-UV s'engage à supprimer les données collectées dans le cadre du Club des actionnaires sous cinq (5) ans à partir du jour où la procédure de désinscription est achevée.

2.3 Procédure d'inscription

2.3.1 Démarche à suivre pour s'inscrire

L'inscription au Club des actionnaires de BIO-UV se fait directement en ligne sur le site :

www.bio-uv.com

Espace Investisseurs, page Club des actionnaires, en remplissant le formulaire d'adhésion.

2.3.2 Pièces justificatives à fournir

À l'occasion de son inscription en ligne (voir paragraphe 2.3.1), tout actionnaire désirant adhérer au Club des actionnaires de BIO-UV devra fournir un justificatif de détention d'actions BIO-UV fourni par son intermédiaire financier (soit en compte de titres nominatif pur ou administré tenu par BIO-UV, soit en compte de titres au porteur tenu par l'intermédiaire habilité).

Les relevés de comptes électroniques (impression de pages Internet) ne sont pas acceptés.

Cette pièce justificative pourra également être adressée par courrier au Service relations actionnaires de BIO-UV (Relations actionnaires de BIO-UV - 850 avenue Louis Médard - 34400 LUNEL – France) ou par email en version scannée, à l'adresse ClubActionnaires@bio-uv.com.

L'adhésion au Club des actionnaires de BIO-UV prendra effet, une fois l'inscription en ligne validée, à date de réception et enregistrement de la pièce justificative.

2.3.3 Droit d'accès et de rectification par les membres du Club des informations les concernant

Les informations personnelles recueillies par BIO-UV dans le formulaire d'adhésion sont nécessaires afin d'enregistrer la demande d'adhésion et de pouvoir faire profiter les membres du Club des actionnaires des services proposés.

Ces informations pourront faire l'objet de traitements informatisés, principalement pour les finalités suivantes : avoir une meilleure connaissance des actionnaires, gérer le Club des actionnaires de BIO-UV et la relation avec l'actionnaire, envoyer les informations financières aux membres du Club des actionnaires.

Conformément au règlement général européen sur le Règlement Général sur la Protection des Données, les membres du Club actionnaires disposent d'un droit d'accès, de modification, et de suppression des données les concernant. Pour l'exercer, il leur suffira d'adresser leur demande par message électronique à ClubActionnaires@bio-uv.com.

3 Contacts

Le Club des actionnaires de BIO-UV peut être joint :

- Par courrier, adressé à Relations actionnaires de BIO-UV - 850 avenue Louis Médard - 34400 LUNEL – France
- Par message électronique adressé à ClubActionnaires@bio-uv.com